

## de Saône-et-Loire

Cap sur Perpignan 2017

CONGRES NATIONAL du SE-UNSA



PROJET syndical 2017/2021

CONGRES DEPARTEMENTAL  
du SE-UNSA  
11 Février 2017

APPEL à candidatures pour le  
Conseil syndical départemental  
et le CS académique



Promotions - Permutations - Formation - Retraites

Novembre 2016  
N° 220

Directrice de publication:  
Sylvie DESCOMBES  
ISSN 1244- 8419  
CPPAP 1117S 06267

Dépôt légal 945  
Envoyé le 24 NOVEMBRE 2016

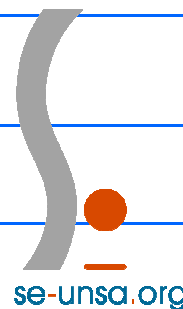
Imprimé par nos soins.

En cas de non distribution,  
retourner à l'adresse du syndicat  
indiquée ci-dessous. Merci.



2	Sommaire -	8	Les permut - Comment ça marche?
3	Édito	9	Ma permut ' je la prépare-
4-5-6	Préparer notre Congrès	10 - 11	Retraites
7	Promos - PPCR- Carrière	12	Stage Hors de France -

Encart:4 pages: Bulletin d'adhésion - Le SEUNSA au plus près des collègues- Stages - Visites- Réseau militants  
Fiche de suivi PROMOS -



## Le SE-Unsa tient son congrès...

Après Marseille en 2013, le congrès national du SE-UNSA se tiendra à Perpignan en mars 2017...

## Adhérer au SE-Unsa, En novembre, c'est toujours le bon mois...

J'adhère par chèque ou en prélèvement fractionné en imprimant, complétant et nous renvoyant le bulletin d'adhésion en milieu de journal ou  
J'adhère par carte bancaire, [sur ce lien:](http://adherents.se-unsa.org/Adherer-ou-renouveler-son-adhesion)



L'Enseignant du mois de novembre est en ligne sur le site externe. Vous le trouverez ici : <http://enseignants.se-unsa.org/Les-derniers-numeros-de-l-Enseignant>

Le dossier central est consacré au dispositif "Plus de maîtres que de classes". Vous le trouverez ici : <http://enseignants.se-unsa.org/Les-derniers-dossiers-de-l-Enseignant>

Il a été expédié à partir de lundi 21 à tous les collègues adhérents (actifs et retraités) et aux correspondants .



## Service



- Le + des adhérents:**
- Suivi personnalisé des dossiers**
- Réponses prioritaires**
- Rendez-vous individuel sur demande**
- Accompagnement professionnel**
- Revue syndicales à domicile**
- Prises en charges des frais aux stages et RIS**
- Participation aux congrès**
- Calcul du montant de la pension**



# Edito

## De la colère au bulletin de vote



Sylvie DESCOMBES

Le pays le plus puissant du monde a confié, contre toutes les prévisions, son avenir et sa gestion aux mains d'un président démagogue, imprévisible, xénophobe et sexiste, n'ayant jamais exercé de mandat électif et dont le profil professionnel prête à une certaine méfiance. Malgré ses incohérences, ses idées simplistes, son personnage caricatural, il s'est fait le porte-voix des oubliés de la mondialisation. Il a surfé sur l'opinion publique et sur la colère d'un peuple, tirant à boulets rouges à la fois sur les élites et sur les immigrés. La colère et le sentiment d'injustice sont alors devenus de puissants ressorts d'un ressentiment populaire.

Cette élection est un véritable bouleversement pour les États-Unis d'Amérique et pour toutes les démocraties occidentales. Le mouvement de colère américain portant sur les deux thèmes que sont les flux migratoires et les inégalités de revenus est-il transposable sur notre territoire? Cette colère peut-elle faire sortir des urnes un président ou une présidente type Trump? Pour relever les défis d'un monde en mutation, saurons-nous choisir la voie (voix) de la solidarité et du progrès et non du repli sur soi et du retour en arrière?



Le **Congrès du SE-Unsa** est l'occasion, dès maintenant et jusqu'à fin mars 2017, de faire **le point sur l'actualité** et sur notre activité syndicale depuis le Congrès de Marseille en 2013 et de revenir **sur les grandes thématiques et les dossiers** que nous avons **défendus** et qui nous **tiennent à cœur**, et sur ce que nous avons gagné ...

Les débats internes au niveau local et national seront nombreux et permettront aux militants et à tous les adhérents qui le veulent de s'impliquer en participant à l'écriture de notre projet syndical et en étant ainsi acteurs du processus de construction de nos mandats.

Le SE-Unsa a réuni ses militants les 9 et 10 novembre à Paris pour préparer ce texte et c'était l'occasion de confronter nos points de vue, de débattre de notre projet, de tracer des pistes de revendications pour les quatre prochaines années.

**Je proposerai à nouveau une liste de conseillères et de conseillers syndicaux pour les quatre années à venir. Un nouveau bureau sera élu au printemps prochain au sein duquel une nouvelle ou un nouveau secrétaire départemental-e sera nommé-e. Après un peu plus de dix années à ce poste, ma fidélité et mon engagement resteront entiers envers mon syndicat et envers l'équipe qui en aura la responsabilité.**



# C'est quoi un congrès?

## 2017 : Année de congrès pour le SE-UNSA...

Si certains d'entre vous ont déjà vécu une année de congrès et savent de quoi il est question, il semblait important pour ceux qui ne l'ont pas encore vécue, d'expliquer ce que cela signifie pour notre syndicat mais aussi pour nous tous syndiqués...



### Un congrès, pourquoi faire ?

A l'issue d'un congrès, le SE-Unsa a dans ses mains un projet syndical où il présente ses valeurs et ses revendications sur les thèmes de la construction de notre société, de service public d'éducation et de la défense du personnel. C'est la base de toute négociation ou revendication auprès du Ministère, des instances locales mais aussi lors de négociations intersyndicales.

### Qui participe à l'écriture de ce projet ?

Lors du congrès départemental du SE-Unsa, chaque syndiqué peut s'exprimer sur une question en proposant soit une réécriture, une suppression ou un ajout. Ces amendements sont validés, ou pas, par le congrès départemental. Si ces amendements sont validés au niveau départemental, ils sont portés au niveau du congrès académique du SE-Unsa qui le valide et le porte au nom de l'académie. S'il ne le souhaite pas, c'est le département lui-même qui présentera ses amendements à tous les participants du Congrès National. C'est en cela que notre fonctionnement est le plus démocratique.

### Un congrès c'est :

- Environ 600 participants (délégués des sections départementales et académiques de toute la France et des DOM)
- 3 jours et 2 nuits de réunions, débats, réécritures, votes
- 3 années de préparation pour la section organisatrice du congrès et le Bureau National
- L'élection ou le renouvellement du Secrétariat National et du Bureau National

Le conseil national a **validé Perpignan comme ville organisatrice** .

## Calendrier

L'appel à candidatures est dans cette publication (à découper et à nous renvoyer).

La date limite de réception des actes de candidatures est fixée au **12 décembre 2016**.

Envoi du rapport d'activité académique aux sections départementales pour le 15 décembre 2016.

Le rapport national d'activité paraîtra dans L'Enseignant entre le 3 et le 10 janvier 2017.

Parution de la publication départementale « Spécial élections » le **13 janvier 2017**, avec le rapport d'activité académique et le rapport départemental. Cette publication fera un point sur les débats en cours. Elle contiendra le matériel de vote et les éventuelles contributions des listes en présence.

Le vote des adhérents, à **jour de cotisation**, sur les rapports et pour les membres des conseils syndicaux s'effectuera **entre le 13 janvier et le 11 février 2017**.

### Dépouillement le 11 février à 14h00.

Réunion du nouveau conseil syndical avec élection du bureau départemental avant fin de semaine suivante.

Election du Secrétariat National : Dépôt des candidatures pour le 24 février 2017.

Election le 28 mars à Perpignan.

Election au Bureau National : Dépôt des candidatures pour le 24 février 2017.

Election durant le congrès.



**LES MANDATS DU SE-UNSA  
LES ÉLECTIONS  
CALENDRIER DE TRAVAIL SUR LE PROJET  
SYNDICAL**



**Congrès national et projet syndical**

**Un 1er projet de mandats syndicaux a été communiqué aux sections et aux conseils syndicaux académiques et départementaux.**

Après les débats et ateliers des journées des militants de Paris (9 et 10 novembre 2016) le projet n°2 des mandats syndicaux prenant en compte les échanges sera envoyé dans les sections le 13 décembre.

Il sera alors transmis par courriel à tous les syndiqués dont nous avons l'adresse et disponible sur papier à ceux qui en feront la demande.

Une journée de stage est organisée pour les adhérents.

Les amendements discutés et proposés par les sections devront parvenir au secrétariat national avant le 22 février 2017.

La commission « Congrès » nationale se réunira les 8 et 9 mars 2017.

Le projet n°3 et la liste des amendements non retenus seront disponibles le 27 mars 2017. Le congrès de Perpignan des 28, 29 et 30 mars 2017 débattera des textes et des amendements pour aller vers l'écriture définitive du projet Syndical SE-Unsa



**Calendrier départemental**

Une publication spéciale « Congrès et Élections aux conseils syndicaux » format papier sera envoyée à tous les adhérents en janvier 2017.

Elle présentera les rapports d'activités académique et départemental.

**Le congrès départemental se tiendra  
le samedi 11 février 2017, de 10h à 16h00 à**

**Chalon sur Saône,**

**salle du Congrès Maison des syndicats**

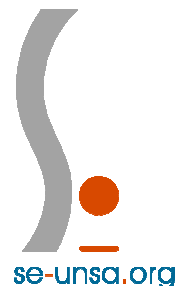
**Le congrès académique**

**se tiendra également le 11 février 2017 à Chalon sur Saône.**

**Nous partagerons un buffet sur place.**

**Retenez déjà cette date sur vos agendas !**

Entre le congrès départemental et le congrès national de Perpignan, le Conseil syndical de Saône et Loire proposera aux adhérents des rencontres permettant d'affiner la position et le mandatement des délégués de la section. **Inscrivez-vous à la journée syndicale « Stage de militants » le Vendredi 20 janvier 2017 de 9h à 16h à la MDS de Chalon sur Saône.**





**En année de congrès, le SE-Unsa engage 2 actions démocratiques parallèles :**

- 1. d'une part l'évolution de son projet syndical (voir page 6)**
- 2. d'autre part un renouvellement par le vote des adhérents des conseils syndicaux départementaux et académiques (acte de candidature ci-dessous)**

### APPEL A CONSTITUTION DE LISTES pour les conseils syndicaux

**Le SE-Unsa est une organisation démocratique. Il appartient aux syndiqués de renouveler les Conseils Syndicaux qui désigneront les bureaux et les secrétaires départementaux et académiques.**

**Tout syndiqué à jour de cotisation peut être candidat à ces Conseils Syndicaux.**

**Les élections se font au scrutin de listes. Les sièges sont attribués à chaque liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne.**

**La liste pour le conseil syndical départemental doit comporter 30 candidats, dont 3 représentants des retraités, 20 représentants du 1<sup>er</sup> degré, 10 représentants du second degré, (article 7-2 du règlement intérieur).**

**La liste pour le conseil syndical académique doit comporter 20 candidats (article 7-2 du règlement intérieur).**

Chaque liste devra être accompagnée des actes de candidatures individuels disponibles ci-dessous

Date limite de dépôt des candidatures et des listes : 12 décembre 2016.

**Le vote aura lieu à bulletin secret sous double enveloppe.**

La période de vote se terminera le 11 février 2017 à 9 heures.

Tout syndiqué pourra assister et participer au dépouillement.

***Un bulletin départemental « spécial élections » sera envoyé à tous les adhérents au mois de janvier 2017.***

***Une liste conduite par la secrétaire départementale actuelle sera proposée aux suffrages des adhérents, actifs et retraités, avec des conseillers sortants et des nouveaux.***

***Si vous souhaitez rejoindre cette liste, contactez Sylvie DESCOMBES au 0687167864.***

DECLARATION DE CANDIDATURE CONSEIL SYNDICAL DEPARTEMENTAL	DECLARATION DE CANDIDATURE CONSEIL SYNDICAL ACADEMIQUE
NOM : .....	NOM : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Corps/Fonction : .....	Corps/Fonction : .....
Etablissement : .....	Etablissement : .....
Adresse personnelle : .....	Adresse personnelle : .....
.....	.....
Téléphone : ..... Courriel : .....	Téléphone : ..... Courriel : .....
Adhérent(e) au SE-UNSA, déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Syndical Départemental de la section.....	Adhérent(e) au SE-UNSA, déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Syndical Académique de la section.....
A....., le .....	A....., le .....
Signature	Signature



# Au plus près des collègues



## Stages

Tous les personnels, adhérents ou non à un syndicat ont droit à l'information syndicale.

Réunion d'Information Syndicale (RIS) 3 H par trimestre dont 3H/an sur le temps élèves. Prévenir l'IEN au moins 48H à l'avance.

Stages : 12 jours max par an. Autorisation à demander au Dasen par l'intermédiaire de l'IEN au moins un mois à l'avance.

Nous informer de toute façon de votre participation, pour faciliter l'organisation (capacité de la salle, documents à prévoir ...)  
Les modèles de lettre sont téléchargeables SUR NOTRE SITE.



Stage Début de Carrière - Stage Second degré - Stage Enseigner Hors de France - Stages militants du SEUNSA - Stage Direction

## Déjeuners du Mardi

*On a tous droit à la petite pause syndicale ! RIS et Stages du SE-UNSA : un temps pour moi !*

Pour ceux qui ne souhaitent pas quitter leur classe et utiliser leur temps devant élèves pour se rendre à une réunion syndicale...  
... le SEUNSA vient à leur rencontre...

Prenez rendez-vous pour votre école de préférence un mardi:  
DES INFOS A LA CARTE, DES REPONSES EN DIRECT, LA PROXIMITE DE VOS REPRESENTANTS SYNDICAUX... **Le SEUNSA joue La carte du collègue@collègue**

Contactez nous , inscrivez-vous sur le site...

## Visites d'établissements

Non, un prof ne passe pas seulement 18h dans un établissement 6 mois dans l'année... Aux heures de cours s'ajoutent les heures de préparation, de corrections, de réunions ...

**Alors** le SE-UNSA se rend dans les collèges et lycées à la rencontre des collègues. Nos coordonnées sont affichées sur le panneau syndical. Ne pas hésiter à nous contacter par courriel.



## Réseau militant

Le SE-UNSA a créé un maillage départemental dans les écoles et dans les établissements du second degré de la Saône-et-Loire. Nous travaillons avec:

- un directeur par circonscription pour le 1er degré qui nous communique les notes de service et autres courriers des IEN
- un collègue par collège / lycée identifié dans son établissement
- Un correspondant du 1er degré par secteur de collège

Cela nous permet de savoir à qui nous adresser en cas de besoin.

Cette relation de proximité est primordiale dans de nombreuses situations car parfois les collègues n'osent pas ou ne pensent pas toujours à nous solliciter.

Pour nous aider dans cet échange, nous comptons ainsi sur votre aide.

Vous pouvez participer à ce réseau. N'hésitez pas à nous contacter!



# Rejoignez le SE-Unsa

## Adhérez pour :

- bénéficier d'un suivi personnalisé
- trouver un appui, une aide, un soutien de proximité
- recevoir des infos utiles en temps réel
- être averti des opérations de carrières qui vous concernent
- partager des expériences et mutualiser des projets pédagogiques

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

<b>SITUATION PERSONNELLE</b>	<input type="checkbox"/> <b>Nouvel adhérent</b> <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Retraité</span>
	Nom d'usage : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... Né(e) le : ..... Adresse personnelle : ..... Téléphone : ..... Portable : ..... Adresse mel : ..... Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice : .....
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	<b>TITULAIRE</b> <input type="checkbox"/> Premier degré Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) : ..... <input type="radio"/> Professeur des écoles <input type="radio"/> Instituteur <input type="checkbox"/> Second degré Discipline : ..... <input type="radio"/> Certifié <input type="radio"/> PLP <input type="radio"/> Agrégé <input type="radio"/> Bi-admissible <input type="radio"/> AE <input type="radio"/> PEGC <input type="radio"/> CE d'EPS <input type="radio"/> Cop <input type="radio"/> Peps <input type="radio"/> CPE <input type="radio"/> DCIO <input type="radio"/> Autre (préciser) : .....
	<b>NON-TITULAIRE</b> <input type="checkbox"/> Contractuel : Enseignant, CE, CPE (précisez) ..... <input type="checkbox"/> AESH <input type="checkbox"/> Contrat aidé (CUI) <input type="checkbox"/> AED (précisez les fonctions) : ..... <input type="checkbox"/> Suppléant <input type="radio"/> Assistant handicap <input type="radio"/> Aide administrative
	<b>ENTRÉE DANS LE MÉTIER</b> <input type="checkbox"/> EAP <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Stagiaire Corps : <input type="radio"/> PE <input type="radio"/> Certifié <input type="radio"/> Cop <input type="radio"/> CPE <input type="radio"/> PLP <input type="radio"/> PEPs <input type="radio"/> Agrégé <input type="radio"/> Bi-admissible  <input type="radio"/> Classe normale <input type="radio"/> Hors classe <input type="radio"/> Classe exceptionnelle <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel : ..... % <input type="checkbox"/> CLM, CLD Échelon : ..... Montant de la cotisation : ..... Mode de paiement : <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Paiements fractionnés automatiques (*) : <input type="radio"/> Première demande <input type="radio"/> Renouvellement  <i>J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature : .....</i>
	<small>Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</small>

(\*) documents à remplir au verso

## Bulletin d'adhésion

À retourner à : **SEUNSA 71 - 2 rue du Parc - Maison des Syndicats - 71100 CHALON SUR SAONE**





# Adhérez au SE-Unsa

Titulaires		E C H E L O N S																		
		03	04	05	06	07	08	09	10	11										
Cotisations	CLASSE NORMALE																			
	Instituteur			137 €	140 €	143 €	151 €	158 €	168 €	185 €										
	Prof écoles, Certifié, Cop, Cre, Plp, Peps	155 €	160 €	164 €	167 €	177 €	190 €	203 €	219 €	236 €										
	Pegg, Ce d'Eps, Ae			141 €	149 €	156 €	164 €	173 €	183 €	194 €										
	Bi-admissible	156 €	158 €	168 €	179 €	189 €	203 €	219 €	236 €	247 €										
	Agrégé	175 €	189 €	201 €	213 €	228 €	245 €	263 €	281 €	294 €										

HORS CLASSE		01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, Cre, Plp, Peps, Doo		177 €	201 €	215 €	230 €	249 €	266 €	281 €
Agrégé		236 €	250 €	263 €	281 €	294 €	328 €	
Pegg, Ce d'Eps		164 €	172 €	183 €	193 €	219 €	236 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE		01	02	03	04	05
Pegg, Ce d'Eps		219 €	238 €	249 €	266 €	281 €

Non-titulaires		Situations particulières	
Contractuel			
indice < 400	105 €	Aed/AESH	73 €
indice 401 à 500	137 €	Cur	50 €
indice > 500	171 €	Suppléant	83 €
		Disponibilité, congé parental	41 €
		Temps partiel ou Csa : au prorata du temps de travail	

Entrée dans le métier		Retraités	
Stagiaire	Étudiant ou EAP	Pension inférieure à 1400 €	104 €
88 €	41 €	Pension entre 1400 et 1850 €	128 €
		Pension supérieure à 1850 €	138 €

Payable par carte bleue ([www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)), chèque, prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois sans frais).



## Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE

## Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

<p><b>Débiteur</b></p> <p>Vos Nom Prénom (*) : .....</p> <p>Votre Adresse (*) : .....</p> <p>Code postal (*) : .....</p> <p>Ville (*) : .....</p> <p>Pays (*) : .....</p>	<p><b>Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981</b></p> <p>Nom : <b>Syndicat des Enseignants - UNSA</b></p> <p>Adresse : <b>209 Boulevard Saint-Germain</b></p> <p>Code postal : <b>75007</b></p> <p>Ville : <b>PARIS</b></p> <p>Pays : <b>FRANCE</b></p>
---	--

IBAN (\*) :

BIC (\*) :

Le (\*) :

A (\*) : .....

Signature (\*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

# Promos



**Changement d'échelon :**  
**Promouvable ? Promu ?**  
**Non promu ?**

se-unsa.org



La CAPD aura lieu le **mardi 13 décembre 2016.**

**Remplissez le formulaire ici:**

**<http://sections.se-unsa.org/71/spip.php?article1365>**

**Les élues du SE-UNSA étudieront votre situation, vous informeront du résultat...**

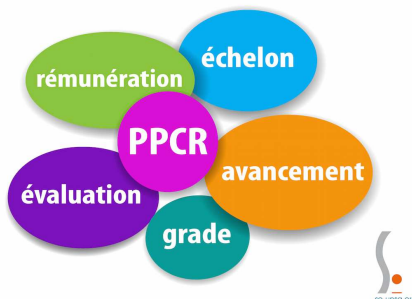
**2017: DERNIERE ANNEE DE PROMOTIONS PRENANT EN COMPTE LA NOTE**

La revalorisation des carrières enseignantes dans le cadre de la négociation PPCR atteindra un milliard en 2020.

Près de 500 millions sont budgétisés dès 2017 car les nouvelles grilles indiciaires entreront en vigueur au 1er janvier 2017. Le PPCR impulse aussi une réforme en profondeur de l'évaluation

## PPCR

### Ma carrière évolue



### Carrière, rémunération, évaluation : du changement dès janvier 2017

**Le dossier PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) entre dans sa phase de rédaction des textes réglementaires.**

Le SE-Unsa a participé à l'ensemble des réunions qui ont permis de définir les déclinaisons au niveau de notre ministère. Cela nous a permis de défendre des améliorations tant sur la rémunération que sur l'évaluation, en passant par le mécanisme d'avancement.

- La **rémunération** des personnels se trouve ainsi réévaluée.
- Le **système d'avancement** est complètement modifié
- Un **nouveau grade, la classe exceptionnelle**, pour l'ensemble des corps est créé
- **L'évaluation** des enseignants est renouvelée
- Une **phase transitoire** de mise en place est nécessaire

Le chantier autour des Parcours professionnels, carrières et rémunérations se poursuit. Entre avancement, création de la classe exceptionnelle et nouvelles modalités d'évaluation des enseignants, il est parfois difficile de s'y retrouver.

Pour tout savoir sur ce qui se met en place dès 2017 et jusqu'en 2020, je réserve le guide du SE-Unsa « PPCR et moi ».

Pour avoir des explications en direct, je m'inscris aux déjeuners du mardi avec le SE-UNSA:  
 Une heure d'échanges pour y voir plus clair.

**<http://sections.se-unsa.org/71/spip.php?article1385>**





# PROMOTION D'ÉCHELON

## 2016-2017

### fiche de contrôle syndical PE/instits

**A ne renvoyer que si vous êtes promouvable dans cette année scolaire (consultez I-prof)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tel portable : .....

Adresse mel : .....

Poste actuel : .....

Syndiqué(e) :       oui                       non

Promotion pour passer au ... échelon des  instits PE

Note : .....      Date de la dernière inspection :

AGS (ancienneté générale des services)      ..... ans ..... mois au 31/08/2013 (PE)

..... ans ..... mois au 31/12/2013 (institut)


<b>BAREME</b>	note x 2 = .....
+	AGS = .....
	TOTAL = .....

*Les délégués du personnel du SE-UNSA s'engagent au respect de la confidentialité sur les éléments de votre dossier (note, barème)*

**Renvoyez-nous la fiche complétée à 71@se-unsa.org**  
**ou SE-UNSA – Maison des Syndicats – 2 rue du Parc – 71100 CHALON SUR SAONE**

Pour tout savoir sur votre avancement, la notation et tout ce qui concerne votre carrière, demandez

**Le guide PE  
du SE-UNSA  
2016-2017**



#### Promo PE

Echelon	Gd choix	Choix	Ancienneté
1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>	3 mois		
2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>	9 mois		
3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	1 an		
4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	2 ans		2 ans 6 m
5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m	3 ans	3 ans 6 m
6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m	3 ans	3 ans 6 m
7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	2 ans 6	3 ans	3 ans 6 m
8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m	4 ans	4 ans 6 m
9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	3 ans	4 ans	5 ans
10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup>	3 ans	4 ans 6 m	5 ans 6 m

#### Hors classe

Echelon	Gd choix
1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m
2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m
3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m
4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m
5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	3 ans
6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	3 ans



Faites la différence : adhérez au SE-UNSA

#### Promo instit

Echelon	Gd choix	Mi choix	Ancienneté
1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>	9 mois		
2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>	9 mois		
3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	1 an		
4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	1 an 3 m	1 an 6 m	1 an 6 m
5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	1 an 3 m	1 an 6 m	1 an 6 m
6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	1 an 3 m	1 an 6 m	2 ans 6 m
7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	2 ans 6	3 ans 6 m	4 ans 6 m
8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m	3 ans 6 m	4 ans 6 m
9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	2 ans 6 m	4 ans	4 ans 6 m
10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup>	3 ans	4 ans	5 ans 6 m

**Pour une vérification du barème et pour être informé de votre résultat, retournez cette fiche ou remplissez votre formulaire e n ligne: <http://sections.se-unsa.org/71/spip.php?article1365>**



# Permutations informatisées

## Ma permut', je la prépare avec le SE-Unsa.

Ce que demande le SE-Unsa :

- que le barème prenne réellement en compte le nombre d'années de séparation, y compris au-delà de 4ans.
- que la situation d'ascendant(s) dépendant(s) soit prise en compte dans le barème.
- la révision de la majoration forfaitaire de 80 points.

Le SE-Unsa demande à ce qu'une phase d'échange intra-académique soit intégrée au logiciel pour permettre d'améliorer les possibilités de muter.



La note de service mobilité 1er degré est parue au BO le jeudi 10 novembre 2016.  
Afin d'en faciliter la lecture, le SE-Unsa met à votre disposition une brochure spéciale

## Comment fonctionne le logiciel du Ministère ?

### 1er temps :

#### LES PERMUTATIONS INFORMATISEES

La 1ère phase : Les candidats sont classés par ordre d'importance de leur barème au plan national. Le candidat "A" qui a le barème le plus élevé est extrait du fichier et chacun de ses vœux est testé.

Le logiciel mesure les possibilités d'accueil dans l'un des départements sollicités: on recherche s'il existe un collègue "B" dans un de ces départements qui postule lui-même sur le département du candidat "A" et qui doit en plus posséder le barème le plus élevé au niveau national parmi tous ceux qui veulent aussi intégrer le département du collègue "A".

Résultats dérisoires.

La 2ème phase : Tous les candidats non admis lors de la 1ère phase sont concernés.

On ne sélectionne que le vœu 1 du candidat.

A partir des demandes des candidats, l'ordinateur établit la chaîne la plus favorable au plan national (celle qui satisfait le plus grand nombre de candidats) entre tous les départements avec une condition: toute sortie d'un département doit être compensée par une entrée. Le barème intervient pour départager, entre eux, les candidats d'un même département. Cette phase est la plus efficace.

La 3ème phase (ou phase de balayage) : Les demandes non satisfaites lors des 2 premières phases sont réétudiées. Le logiciel évalue s'il est encore possible d'effectuer un échange simple entre 2 départements, sur la totalité des vœux. Le barème le plus élevé départage les candidats.

Cette dernière phase donne peu de satisfaction.

### 2ème temps :

#### LES MUTATIONS INFORMATISEES

Cette opération repose d'abord sur l'intérêt du service.

Chaque IA "calibre" un nombre d'entrants (x) et de sortants (y) pour son département en fonction de sa dotation carte scolaire et des départs à la retraite ...

Les « mutations informatisées » sont obtenues en fonction du barème.

Elles permettent :

- 1/ de résorber les surnombres d'enseignants dans les départements dits excédentaires
- 2/ de muter des enseignants originaires de départements dits déficitaires (cela permet de ne pas pénaliser des collègues avec des barèmes élevés, originaires de départements déficitaires).

Les candidats sont classés par ordre d'importance de leur barème au plan national pour sortir de leur département mais aussi pour entrer dans un ou plusieurs autres.

Il faut que deux conditions soient réunies : faire partie des **x** plus forts barèmes pour sortir de son département de rattachement et dans les **y** plus forts barèmes pour entrer dans l'autre .

Cela permet ainsi à des collègues non issus d'un département très sollicité, d'avoir quand même une chance de muter. En effet le système de la chaîne repose en grande partie sur l'attractivité ou non de son département d'origine et du (des) département (s) d'accueil sollicités .

Myriam PEUTOT





Ma



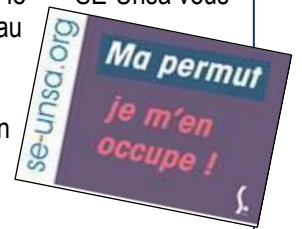
je la prépare



Les élus du SE-Unsa vous accompagnent tout au long des opérations pour :

- vous proposer un suivi personnalisé, calcul de barème, estimation des chances d'intégrer le département désiré, recherche de la meilleure stratégie possible...
- vous aider techniquement à saisir vos vœux sur I-prof ;
- vous aider à constituer votre dossier au titre du rapprochement de conjoint ou du handicap ;
- vous guider dans le calendrier en vous envoyant des messages de rappel ;
- vous communiquer, vérifier avec vous vos vœux et barème retenus par l'administration afin d'en corriger les erreurs éventuelles, lors des groupes de travail ou des commissions administratives paritaires départementales (CAPD)

Et après les résultats, prévus le 6 mars 2017, le SE-Unsa vous accueillera et vous guidera dans votre nouveau département (contacts, aide dans les opérations du mouvement départemental) ou vous aidera à constituer un dossier d'ineat/exeat en cas d'échec.



### Calendrier prévisionnel «Permut 2017»

- Jeudi 10 novembre 2016 : publication de la note de service mobilité
- Jeudi 17 novembre 12h au mardi 6 décembre 2016 12h
- Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux.
- A partir du mercredi 7 décembre 2016 :  
Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof des candidats.
- Lundi 19 décembre 2016 au plus tard.  
Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'Éducation Nationale
- Jusqu'au mercredi 1er février 2017 : date limite de réception dans les services de demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.
- Mercredi 1er février 2017 au plus tard- Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures- Vérification des vœux et barèmes- Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.
- Entre le jeudi 2 février 2017 et le mercredi 8 février 2017 Ouverture de l'application S.I.A.M aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par le DA-SEN.
- 6 Mars 2017: résultats.

### Comment faire pour participer?

- saisir l'adresse internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/lprof.html> ;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée sur la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son compte utilisateur (identifiant personnel) et son mot de passe (NUMEM), puis valider son authentification en cliquant sur « connexion » ;
- cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services internet proposés dans la gestion de carrière ;
- cliquer sur le bouton « les services » puis sur le lien « Siam » pour accéder aux applications Siam premier degré (SIAM1) ;
- formuler par ordre préférentiel six vœux de départements au maximum.



se-uns.org

Ma mut  
je m'en  
occupe !

**2nd degré:  
DOSSIER SPECIAL  
MUTATIONS  
INTER-  
ACADEMIQUES  
2017**  
**Je prends RDV  
avec le SE Unsa  
pour être  
conseillé**



### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- ➔ 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre : parution de la note de service au BO
- ➔ fin novembre-début décembre : saisie des vœux (mouvement général et spécifique)
- ➔ janvier : calcul du barème dans les académies
- ➔ début février : résultats du mouvement spécifique
- ➔ 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars : résultats du mouvement général
- ➔ dès la fin du mouvement général : saisie des vœux pour l'intra
- ➔ juin : résultats du mouvement intra
- ➔ fin juin-début juillet : phase d'ajustement suite aux résultats de l'intra





# Retraites

se-unsai.org

**Ma retraite**  
je la  
prépare !

## Quand puis-je prendre ma retraite ?

**Cas général :** l'âge du droit au départ est fixé en fonction de l'année de naissance. A partir de 2017, il sera de 62 ans (57 ans pour les anciens instituteurs qui ont exercé 15 ans comme instituteur avant l'année 2010).

**Cas particuliers :** dans le cas d'une invalidité, d'une carrière longue, si vous êtes parent d'un enfant handicapé à plus de 80% ou mère de 3 enfants nés avant le 31/12/2011, il y a des possibilités de départ anticipé.

### Est-ce que je peux partir à la date de mon anniversaire ?

Dans le premier degré, le départ en retraite se fait forcément à l'issue de l'année scolaire, au 31 août.

Dans le second degré, il est possible de partir en cours d'année scolaire.



## Comment est calculée ma retraite ?

### Cas général

- La base de la pension est calculée sur le dernier indice des 6 derniers mois de carrière.
- Pour une retraite à taux plein, en 2017, il faut avoir travaillé 166 trimestres (dont les trimestres validés dans d'autres régimes de retraite, si vous avez travaillé pour d'autres employeurs que l'Education Nationale).
- S'il manque des trimestres de cotisation, le départ en retraite s'effectue avec une décote de 1,25% par trimestre manquant (5 % par an). La décote est plafonnée à 20 trimestres, soit 25%.
- Si on travaille au-delà du nombre de trimestres nécessaires pour toucher une retraite à taux plein, on peut toucher une surcote. Attention, pour les anciens instituteurs qui peuvent prendre leur retraite à partir de 57 ans, la surcote ne pourra commencer qu'à partir de 62 ans, comme les autres personnels.

### Cas particuliers les plus fréquents

- *Bonification pour les enfants : 4 trimestres par enfant né avant 2004, si le fonctionnaire s'est arrêté au moins 2 mois.*
- *Bonification pour services accomplis hors d'Europe (dont Outre-mer).*
- *Période de travail à temps partiel : le temps partiel est comptabilisé comme du temps plein pour la durée d'assurance. Il est comptabilisé au prorata de la quotité de service pour le calcul de la pension, sauf s'il s'agit d'un temps partiel de droit pour un enfant né à partir de 2004, ou si l'agent a opté pour une surcotisation.*
- *Fonctions ayant conduit à la perception de la NBI : une somme versée au prorata du temps pendant lequel le fonctionnaire a touché la NBI sera ajoutée à la pension.*

Nicole MELINE



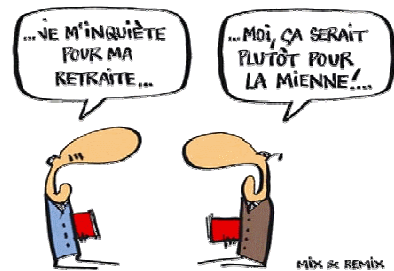
### **Quand et comment demander sa mise à la retraite ?**

- Effectuer sa demande avant le 31 décembre.
- Il faut aller sur le site de l'académie de Dijon [www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)
  - \* Tout en haut (dans la barre grise), cliquer sur "Personnels".
  - \* Dérouler la page vers le bas jusqu'à la partie "Retraite" et cliquer sur "Prendre ma retraite".
  - \* Ensuite, il est possible de consulter la circulaire académique et d'accéder aux 2 documents à envoyer "Demande d'admission retraite 1<sup>er</sup> degré" et "Formulaire de demande de pension EPR10".

# Retraites



**Pour calculer votre pension, le Se Unsa vous aide**



Selon le site départemental de la DSDEN, il est possible de demander une simulation au rectorat:

<http://www.ac-dijon.fr/cid71943/prendre-ma-retraite.html>

« Demandes d'estimations indicatives (simulations) auprès du bureau DIRH 5 Seront traitées en priorité les demandes de simulation des personnels désirant solliciter leur admission à la retraite entre le 01/09/2016 et le 31/12/2017. Les demandes ne doivent pas être effectuées par téléphone mais en utilisant le formulaire ci-dessous : Ce document peut être envoyé à l'adresse de messagerie [dirh5.simulretraite@ac-dijon.fr](mailto:dirh5.simulretraite@ac-dijon.fr) **Télécharger l'imprimé de simulation** »

**L'expérience nous a permis de constater qu'il est illusoire d'attendre une réponse; votre demande ne pourra être traitée car le personnel semble surchargé de travail et ce n'est pas une priorité.**

**Faites votre calcul vous même , grâce à internet**

À l'adresse suivante : <http://www.pensions.bercy.gouv.fr>

Le Se Unsa peut faire une simulation à la demande, pour ses adhérents, avec un logiciel de calcul régulièrement mis à jour.

Vérifiez que toutes vos activités ont bien été prises en compte :

Les demandes de relevé de carrière individuel peuvent être effectuées **par écrit à la CARSAT de Bourgogne et de Franche-Comté - 38 rue de Cracovie - 21000 DIJON cedex** en précisant votre numéro de sécurité sociale.

Vous pouvez aussi consulter le site <http://www.carsat-bfc.fr>

## Retraités



Marianne, militante de longue date, élue en CAPD depuis 2004 s'est beaucoup investie dans la vie de la section. Elle reste disponible pour l'accueil à la MDS et pour le calcul du montant de votre retraite... Merci au nom de toute l'équipe et des adhérents du SEUNSA

**VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016, jeunes et moins jeunes retraités du SE unsa se sont retrouvés à Lux dans une ambiance conviviale . Merci à tous ceux qui se sont associés pour m'aider à franchir ce cap. Il en est de moins agréables!**

**Gardons contact.**

**Merci de continuer à faire confiance au Se Unsa.**

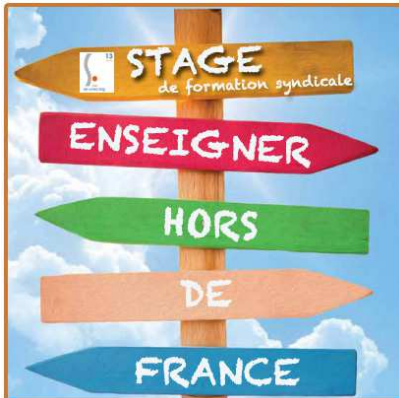
**Vous pouvez aussi lui offrir du temps, n'hésitez pas à vous signaler auprès de la section si vous le souhaitez .**

Marianne Giller



# Stage

## Enseigner Hors de France



Le SE-Unsa vous propose de participer à un stage

**"Enseigner hors de France, préparer son projet"** ouvert aux enseignants du 1er et du 2nd degré, syndiqués ou non.

**Vendredi 6 JANVIER 2017 à Montceau**

**Au Lycée Pariat, de 9h à 16h.**

*Le congé de formation syndicale est un droit pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires (droit à 12 jours par an). La seule contrainte consiste à **transmettre sa demande d'autorisation d'absence à sa hiérarchie au moins un mois avant la date du stage** (modèle à demander ou télécharger sur notre site - ).*

**Attention! Informations pratiques et importantes :** Respecter le délai de demande d'autorisation d'absence, et faire parvenir la vôtre **avant le 6 décembre au plus tard** à votre IEN ou votre chef d'établissement.

**Remplir dans le même temps le formulaire d'inscription** au stage figurant sur notre site <http://sections.se-unsa.org/71/spip.php?article1400>

*Le nombre de places étant limité en raison de la capacité d'accueil des locaux une priorité sera donnée aux collègues syndiqués, les autres seront inscrits à leur suite en fonction de la date à laquelle ils auront rempli le formulaire d'inscription sur notre site.*

### Sommaire du stage

**Le stage sera animé par Patrice Menoud**, secrétaire général de la section "Hors de France" du SE-Unsa.

1/ **Les différentes options** : plusieurs "opérateurs"  
AEFE / La MLF / MAEE / AFLEC / Les écoles européennes  
Les autres possibilités

2/ **Les différents statuts et leur limitation dans le temps**  
La RGPP2 et les plafonds d'emploi, quelles conséquences ?  
Quid de l'obtention d'un détachement, d'une disponibilité ? La disponibilité de droit.  
Les postes de résidents  
Le statut d'expatrié  
Les recrutés locaux

3/ **Préparer son départ : Le calendrier des différentes opérations**  
Choix de carrière en fonction des compétences professionnelles exigées  
Constituer le dossier  
La lettre de motivation et C.V

4/ **Tour d'horizon des réalités locales et questions**